



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



Un nouvel outil pour ramener des médecins dans nos territoires : le Groupement d'Intérêt Public

Assemblée générale du GRCS - 21 juin 2022



Un axe prioritaire du Plan régional Santé - Protection et proximité dans tous nos territoires, adopté le 18 mars 2022

Le Plan régional Santé fait de la reconquête des déserts médicaux le cœur de son action malgré un contexte législatif circonscrit à l'aménagement du territoire et à la prévention, auprès du public prioritaire des jeunes

Malgré tout, un engagement régional volontaire depuis 2016 avec le doublement du budget consacré à la santé entre 5M€ en 2015 à 12M€ en 2022 (hors crise sanitaire)

Depuis, la loi 3DS du 21 février 2022 autorise les Régions à créer, avec d'autres collectivités et acteurs privés, un Groupement d'Intérêt Public dans le but de porter des centres de santé territorialisés dans les départements de la région qui pourront salarier des professionnels de santé.

A ce jour, deux Régions ont créé des GIP ayant pour vocation de recruter des médecins généralistes : la Région Centre Val de Loire (en 2020) et la Région Occitanie (en 2022).

L'engagement de la collectivité sur cette priorité du mandat, affirmé dans le plan régional Santé adopté le 18 mars 2022

Le Groupement d'intérêt public Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes

Objet du GIP

- Recruter et salarier des professionnels de santé, en priorité des médecins généralistes qui exerceront dans ces centres de santé, aménagés dans les territoires les plus sous-dotés de médecins, ou en risque de le devenir ;
- Porter la création ou reprendre des centres de santé dans des territoires identifiés comme en très fortes tensions et pour lesquels aucune solution n'a été trouvée à ce jour, correspondant à un intérêt régional de maintien ou d'augmentation de l'offre médicale, puis d'assurer leur gestion et animation;
- Proposer, à terme, des actions de prévention ;
- Prévoir des consultations mobiles de spécialistes ou paramédicaux.

Cibles prioritaires du recrutement

- En première intention, le salariat de médecins généralistes;
- A terme, et selon les besoins spécifiques des territoires, possibilité d'étendre à des professionnels de santé: Infirmiers, sage femme, masseur kinésithérapeute, spécialistes, etc.

Le champ territorial du GIP : les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes particulièrement sous-dotés en professionnels de santé ou en passe de le devenir (zones rurales, enclavées ou urbaines défavorisées)

Le Groupement d'intérêt public Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes

Les membres fondateurs :

- La Région;
- Les Départements du Cantal et d'Ardèche.
- Le GRCS (groupement régional des centres de santé) et la FEMASAURA (fédération régionale des maisons de santé)

Le calendrier de mise en œuvre

- Adoption par la Région de la convention constitutive du GIP lors de la Commission permanente du 25 mai
- Demande d'approbation de la convention constitutive du GIP à l'ARS et la DR FIP, qui disposeront ensuite d'un délai de 4 mois maximum pour l'approuver, avec l'ensemble des approbations des autres membres fondateurs

- En parallèle, trois actions :
 - ✓ Identification des lieux d'implantation du ou des premiers centre(s) de santé avec les départements membres, en lien avec les communes d'accueil, lequel devra valider devant ses instances l'engagement
 - ✓ Validation de la participation des membres associatifs (GRCS et FEMASAURA) par leurs instances
 - ✓ Démarrage des démarches de recrutement de médecins généralistes

- Echéance d'opérationnalité souhaitée : fin 2022



Merci